



Qualibat n° 4452 Fourniture et mise en œuvre d'ouvrages de métallerie résistant au feu

Dernière mise à jour : le 22 octobre 2014 par QUALIBAT

Délivré par :

QUALIBAT (certification)

Ce signe ne bénéficie pas de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Domaine d'application :

Entreprises du secteur de la construction spécialisées dans les ouvrages de métallerie résistant au feu.

Domaine d'application détaillé, portée du signe :

Certification 4452 : Fourniture et mise en œuvre d'ouvrages de métallerie résistant au feu L'entreprise assure la fourniture et la pose d'ouvrages de métallerie résistant au feu. Les portes, cloisons ou châssis doivent provenir soit d'une entreprise certifiée 4453 ou d'une entreprise titulaire d'une certification de produit, soit pouvoir justifier d'un procès-verbal d'essais de résistance au feu (et/ou mécaniques, selon les cas) réalisés par le fabricant dans un laboratoire agréé. L'entreprise doit également vérifier que les différents composants de l'ouvrage (portes, vitrages, déclencheur...) sont conformes au dossier technique du fournisseur. Elle doit disposer d'un personnel d'encadrement spécialement formé à la réglementation incendie et à la connaissance des produits « feu », d'un service de pose, d'un atelier, de moyens et de matériels lui permettant d'assurer la mise en œuvre des ouvrages sur site. A défaut d'atelier, l'entreprise doit justifier d'un local lui permettant d'assurer le stockage et la réalisation de ses chantiers. L'entreprise assure tous les contrôles et essais sur site nécessaires et dispose, pour ce faire, d'un système qualité lui permettant notamment de maîtriser son processus de mise en œuvre et d'apporter ainsi la preuve de la conformité de ses ouvrages aux exigences déterminées. Elle peut également réaliser les opérations de maintenance préventive et corrective.

Critères de confiance :

Contrôles de la qualité des travaux	Audit sur dossier transmis à l'organisme Audit sur site ou chantier par sondage
Prise en compte de la satisfaction client	non
Suivi annuel des titulaires de la marque	non

Contrôle de la qualité des services associés	Pas de contrôle
Suivi annuel de la qualité des services associés	oui
Service associé : prise en compte de la satisfaction client	oui
Vérification des assurances requises par l'activité concernée	non
Vérification annuelle des assurances	non
Vérification de l'existence légale du professionnel	non
Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel	non
Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme	Existence de procédures relatives aux réclamations

Caractéristiques détaillées :

Famille de signe	Travaux
Type de maître d'ouvrage	Une entreprise
Cadre de référence	<p>Référentiel pour l'attribution et le suivi de la certification d'entreprise pour la fourniture et la mise en oeuvre d'ouvrages de métallerie résistant au feu</p> <p>Textes législatifs, réglementaires et normatifs :</p> <p>Arrêté du 21 juillet 1994 modifié portant application de certaines dispositions relatives aux systèmes de sécurité incendie ; Arrêté du 29 juillet 2003 portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ; Arrêté du 22 mars 2004</p> <p>Résistance au feu des produits, éléments de construction et d'ouvrages ; NF S 61-937-1 et NF S 61-937-2 : systèmes de sécurité incendie (SSI) et dispositifs actionnés de sécurité (DAS) ; NF S 61-961 : matériels de détection incendie et détecteur Autonome Déclencheur (D.A.D.) ; NF DTU 39 : travaux de bâtiment - travaux de vitrerie-miroiterie ; NF EN 13501-2 : classement au feu des produits de construction et éléments de bâtiment ; NF B 32 500 : verre de sécurité pour vitrage Procédure d'essais unifiée pour les portes et rideaux à fermeture automatique.</p>

Dossier	Demande de certification auprès de l'agence QUALIBAT, Dossier à remplir, répondant aux 3 grandes catégories de critères définis par le référentiel et les éventuelles exigences complémentaires applicables à certaines qualifications : - légaux, juridiques et administratifs - techniques - financiers Documents et justificatifs à fournir définis dans le référentiel spécifique.
Examen	Instruction préliminaire du dossier par le secrétariat. Puis examen par un rapporteur membre de la commission.
Audit	Audit documentaire + Audit in situ "Siège" et audit in situ "Chantier". Rapport d'audit transmis au secrétariat technique, puis remis à un rapporteur membre de la commission d'examen.
Modalités de décision d'attribution	Présentation du dossier par le rapporteur et décision par la Commission d'examen composée de 3 collègues ("entreprises", "utilisateurs" et "intérêts généraux"). Selon le niveau de technicité des qualifications, la commission siège au niveau départemental ou national.
Durée de validité (en mois)	48
Modalités de suivi	Questionnaire de suivi (vérification de la situation de l'entreprise, ses moyens matériels et humains, respect des exigences en formation de son personnel) ; Liste des ouvrages réalisés ; Audit annuel de suivi dans l'entreprise et sur site.
Périodicité du suivi (en mois)	12

@ Agence Qualité Construction 2020.

1001signes.qualiteconstruction.com